



Communauté de Communes de l'Oise Picarde

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29/10/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf octobre à dix-huit heures, le conseil communautaire, légalement convoqué le vingt-trois octobre, s'est réuni au nombre requis par le code général des collectivités territoriales, à la salle polyvalente de Froissy, sous la présidence de Jean CAUWEL.

Délégués titulaires présents : Vincent NOEL (Abbeville-Saint-Lucien), Dominique DUFRESNES, Béatrice LINARD, (Ansauvillers) ; Bernard PELOU (Bacouël) ; Vincent LOISEL (Bonvillers) ; Jean CAUWEL, Marie José AUBET, Annie BRUGAIT, Dominique RENARD, Jacky DANEZ, Philippe BARBIER, Virginie MACHU, Eric DARRAS, Jean-Pierre RICARD (Breteuil) ; Thierry VANDEPUTTE (Broyes) ; Francis MENU (Bucamps) ; Dominique COMMELIN (Campremy) ; Eric TRIBOUT (Catheux) ; Jacques TAVEAU (Chepoix) ; Jean-Baptiste CARPENTIER (Conteville) ; Eric TOURAIN (Cormeilles) ; Marc CAGNARD (Croissy sur Celle) ; Jean PUPIN (Domeliers) ; Eric PIERRET (Fléchy) ; Sylvie LECLERC (Fontaine-Bonneleau) ; Nadine BAZIN (Froissy) ; Jean Pierre NIGRO (La Neuville St Pierre) ; Jean Pierre GREVIN (Le Crocq) ; Mathieu BOUREUX (Le Gallet) ; Philippe GHEERAERT (Le Mesnil St Firmin) ; Emilie DUBOURGET (Le Quesnel Aubry) ; Gérard LEVOIR (Maisoncelle Tuilerie) ; Corinne LONGFILS (Noyers St Martin) ; Xavier TRIPET (Paillart) ; Virginie GAUDEFRIN (Plainville) ; Dominique GAUDEFROY (Puits la Vallée) ; Nadège MALHOMME (Rocquencourt) ; Maurice MEULIN (Rouvroy les Merles) ; Hervé COMMELIN (St André Farivillers) ; Pierre DUGROSPREZ (Ste-Eusoye) ; Vasco ANTUNES (Sérévillers) ; Pierre MASSCHELEIN (Tartigny) ; Jean-Pierre GENESTE (Viefvillers) ; Reynald OUVRY (Villers-Vicomte) (44 membres)

Délégués suppléants présents (avec voix délibérative) : Florent WYCHOVALEK remplace Brigitte FLAMENT (Choqueuse-les-Bénards), Marielle MARTIN remplace Maëlys DERIVRY (Hardivillers) ; Denis PYPE remplace Alain VASSELLE (Oursel-Maison) (3 membres)

Pouvoirs : Philippe HUBERT (Ansauvillers) à Dominique DUFRESNES, Nicole CORDIER (Bonneuil-les-Eaux) à Pierre DUGROSPREZ, Hervé BOEYAERT (Bonneuil les Eaux) à Vincent LOISEL ; Françoise VAN CANNEYT (Breteuil) à Marie-José AUBET, Philippe DELANNOY (Breteuil) à Jean CAUWEL, Jannie ANCELLIN (Breteuil) à Virginie MACHU, Valérie DEFOSSEZ (Breteuil) à Philippe BARBIER ; Mikaël FEIGUEUX (Froissy) à Nadine BAZIN, Renée GERARD (Mory-Montcrux) à Béatrice LINARD, Jacques TEINIELLE (Noyers-Saint-Martin) à Corinne LONGFILS, Arlette DEVAUX (Oroër) à Eric TRIBOUT ; Guillaume MENARD (Vendeuil-Caply) à Dominique RENARD (12 pouvoirs).

Délégués titulaires absents excusés non représentés, sans transmission de pouvoir : Laurent TRIBOUT (Beauvoir), Guillaume SAGUEZ (Blancfossé) ; Sylvain GERMAIN et Corinne DELATTRE (Esquennoy), Luc VENTRE (Gouy-les-Groseillers), Simon CALLAIS (La Herelle), Patrick GUIBON (Montreuil-sur-Brèche), Philippe JACQUIER (Noirémont), Marc-Philippe RIBEIRO (Reuil-sur-Brèche) ; Nadine GUIGOT (Thieux), Jean-Pierre POSTEL (Troussencourt) (11 membres)

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Dominique DUFRESNES est désigné secrétaire de séance

2020-10-29-01 Désignation des délégués au SMOTHD

Lors du conseil du 15 juillet, il a été demandé aux communes de désigner au sein de leur conseil municipal un délégué titulaire et un délégué suppléant pour les représenter au SMOTHD. Cette liste doit être arrêtée par la CCOP et transmise au SMOTHD. Il sera proposé d'arrêter les noms des délégués de la CCOP au SMOTHD, pour les communes nous ayant transmis leur délibération. Au conseil du 29/09/2020, les délégués suivants ont été désignés :

Communes	Titulaires	Suppléants
Gouy-Les-Groseillers	Robin VENTRE	Benoit MINART
Villers-Vicomte	Danièle DOBRENEL	Audrey DEWAEEL

Après délibération, les délégués suivants proposés par les communes au SMOTHD sont désignés à l'unanimité par les membres du conseil communautaire.

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Ansauvillers	Jamie GENERMONT	
Bonvillers	Isabelle ROUSSELLE	Sébastien GERARD
Choqueuse-les-Bénards	Brigitte FLAMENT	Florent WYCHOVALEK
Doméliers	Nathalie FLAMENT	Emmanuel BOLLOTTE
Esquennoy	Sylvain GERMAIN	Jean-Marc EVRARD
La Neuville-Saint-Pierre	Jean-Pierre NIGRO	Xavier TABARY
Le Crocq	Philippe DIMPRE	Virginie LECOUSTEY
Le Mesnil-Saint-Firmin	Nadia RUBILIANI	Sylvain ANDRAUD
Maisoncelle-Tuilerie	Armance CRAMET	
Oroër	Arlette DEVAUX	Dominique GUICHETEAU
Puits-La-Vallée	Dominique GAUDEFROY	Jean-Pierre LAFFINEUR
Vendeuil-Caply	Idriss ABDELLATIF	Bernard LE CONTE
Vieuvillers	Jean-Pierre GENESTE	Alain LUROIS

2020-10-29-02 Rapports annuels

Les rapports sur l'exercice 2019 ont été présentés en commission par les vice-présidents délégués. Les délégués sont appelés à faire des remarques aux vice-présidents concernés si nécessaire.

- Sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif
- Sur le prix et la qualité du service des ordures ménagères
- Du délégataire Vert Marine pour la gestion du centre nautique

Après délibérations, les rapports sont adoptés par 46 voix « pour », 6 voix « contre », une abstention. Les autres délégués n'ont pas pris part au vote.

2020-10-29-03 Choix du mode de gestion pour le centre aquatique Philippe Loisel

Les délégués ont pu trouver en annexe une présentation des différentes possibilités de gestion.

VU le Code de la commande publique ;

VU les articles L.1411-1 à L.1411-10, R.1411-1 et D.1411-3 à D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

APRÈS AVOIR PRIS CONNAISSANCE du rapport préalable relatif au choix et au mode de dévolution du service public, présenté par Monsieur le Président en application de l'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU dans le rapport ci-dessus rappelé, les caractéristiques essentielles des prestations que doit assurer le délégataire, annexées à la présente délibération conformément à l'article L.1411-4 du C.G.C.T. ;

Considérant que, comme le démontre le rapport de principe annexé, le recours à la délégation de service public pour l'exploitation du centre aquatique de la Communauté de l'Oise Picarde présente des avantages majeurs pour la communauté de communes (transfert des risques technologies, économiques et commerciaux au délégataire, gestion du personnel, gestion administrative du service...) tout en lui permettant de disposer d'un haut niveau de contrôle et d'orientation dans le cadre d'une Régie Intéressée.

Considérant que la Communauté de Commune de l'Oise Picarde a fait le choix de déléguer l'exploitation de son centre aquatique.

Considérant que, les candidats seront interrogés, dans le cadre de la consultation, sur une durée de contrat de 6 ans.

Considérant qu'il est loisible à tout moment et sans conséquences pour la collectivité de revenir sur le choix du recours à la délégation de service public et d'opter pour un autre mode de gestion.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire par 51 voix « pour », 1 voix « contre », 2 abstentions, les autres délégués n'ayant pas pris part au vote, décide,

Article 1^{er} **D'adopter** le principe d'une procédure de Délégation de service public pour l'exploitation du centre aquatique de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde dont les principales caractéristiques sont celles présentées dans le rapport annexé à la présente ;

Article 2 - **De retenir** pour le contrat une durée de 6 ans ;

Article 3 - **D'organiser** le déroulement de la procédure dans le respect des règles applicables aux contrats afférents au 2° b) de l'article R3126-1 du Code de la Commande publique [procédure « semi-formalisée » du fait du secteur concerné des centre aquatique et équipements de loisirs] ;

Article 4 - **D'autoriser** Monsieur le Président à satisfaire aux exigences de publicité et de mise en concurrence pour cette Délégation de Service Public et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la procédure.

2020-10-29-04 Règlement intérieur du conseil communautaire

Le règlement intérieur du conseil communautaire a été discuté en commissions. Il a été transmis à tous les membres du conseil communautaire. Le président a proposé aux délégués de se prononcer sur le projet. Par 53 voix « pour », et une abstention, le conseil communautaire valide le projet de règlement intérieur du conseil communautaire, cinq délégués n'ayant pas pris part au vote.

2020-10-29-05 Création de commissions

a) Commission intercommunale pour l'accessibilité

Monsieur le Président indique que l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'instauration d'une commission intercommunale pour l'accessibilité des dans les Communautés de communes de 5.000 habitants et plus, présidée par le Président de la Communauté de Communes qui doit en arrêter la liste des membres.

Cette commission exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement. Les communes membres de l'établissement peuvent également, au travers d'une convention passée avec ce groupement, confier à la commission intercommunale tout ou partie des missions d'une commission communale, même si elles ne s'inscrivent pas dans le cadre des compétences de l'établissement public de coopération intercommunale.

Lorsqu'elles coexistent, les commissions communales et intercommunales veillent à la cohérence des constats qu'elles dressent, chacune dans leur domaine de compétences, concernant l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Cette commission est compétente pour :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- Etablir un rapport annuel et faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Cette commission peut être notamment composée de représentants de la communauté de communes, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de retenir la composition suivante :

- **Des membres du Conseil Communautaire ;**
- **Des représentants des associations d'usagers ;**
- **Des représentants des bailleurs sociaux ;**
- **Des représentants des associations de personnes handicapées.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **CREE** une commission intercommunale pour l'accessibilité à titre permanent, pour la durée du mandat ;
- **ARRETE** à 10 le nombre de membres titulaires de la commission dont 5 seront issus du Conseil Communautaire ;
- **APPROUVE** la désignation du même nombre de membres suppléants que celui mentionné ci-dessus ;
- **DESIGNE** à l'unanimité les membres du Conseil Communautaire suivants :

Titulaires	Suppléants
Corinne LONGFILS	Nadine BAZIN
Guillaume MENARD	Dominique RENARD
Francis MENU	Jean-Baptiste CARPENTIER
Jean CAUWEL	Jacques TAVEAU
Eric PIERRET	Eric TOURAIN

- **PRECISE** que les associations dont devront être issus les membres de la commission qui ne sont pas conseillers communautaires devront répondre aux critères suivants :
 - Le rattachement à des problématiques concernant le handicap, les personnes âgées, l'accessibilité, la qualité d'usage pour tous ;
 - La représentation de la diversité des types de handicaps (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental) pour les associations de personnes en situation de handicap ;
 - La promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la Commission.
- **AUTORISE** Monsieur le Président d'une part, à arrêter la liste des personnalités associatives siégeant au sein de la Commission et d'autre part, à nommer, par arrêté, un Vice-Président de son choix afin de le représenter à la présidence de la Commission.

b) Création d'une commission « eau potable »

Il est proposé de créer une commission supplémentaire « Eau potable » pour préparer le transfert de la compétence « eau potable » des différents producteurs d'eau potable à la CCOP prévu pour l'instant au 01/01/2026.

Cette commission serait composée d'un représentant des différents producteurs d'eau potable du territoire, qu'il s'agisse d'une production communale ou de syndicats de communes, et des membres de la commission « Environnement, énergie, développement durable et agriculture » et serait présidée en l'absence du président Jean Cauwel par le Vice-Président délégué de la commission communautaire, Mr Vincent Loisel. Le statut de délégué communautaire n'est pas une condition sine qua non pour faire partie de cette commission, les gestionnaires pouvant désigner les représentants de leur choix.



Communauté de Communes de l'Oise Picarde

Cette commission serait chargée d'étudier les conditions de gestion et d'harmonisation de cette compétence en fonction des territoires communaux, à l'horizon 2026. Cette proposition est adoptée par 53 voix « pour » et une voix « contre », certains élus ne prenant pas part au vote.

c) Création d'une commission « assainissement collectif »

Il est proposé de créer une commission supplémentaire « Assainissement collectif » pour préparer le transfert de la compétence « assainissement collectif » des différents gestionnaires de réseaux collectifs à la CCOP prévu pour l'instant au 01/01/2026.

Cette commission serait composée d'un représentant des différents gestionnaires de réseaux d'assainissement collectif, qu'il s'agisse de représentants de syndicats ou de communes, et des membres de la commission « Déchets, assainissement » et serait présidée en l'absence du président Jean Cauwel par le Vice-Président délégué de la commission communautaire, Mr Jean Pupin. Le statut de délégué communautaire n'est pas une condition sine qua non pour faire partie de cette commission, les gestionnaires pouvant désigner les représentants de leur choix.

Cette commission serait chargée d'étudier les conditions de gestion et d'harmonisation de cette compétence en fonction des territoires communaux. Cette proposition est adoptée par 52 voix « pour » et deux voix « contre », les autres élus ne prenant pas part au vote.

2020-10-29-06 Tarifs

Il est proposé aux délégués d'arrêter les tarifs suivants :

- Gîte : il est proposé d'arrondir les tarifs actuels pour faciliter la gestion informatique des factures. La liste des tarifs a été donnée en annexe. Après délibération, les propositions sont adoptées par 51 voix « pour », 3 voix « contre », certains élus ne prenant pas part au vote.
- Musée : il est proposé de revoir :
 - o les tarifs d'intervention du service archéologie, pour être conforme à l'évolution des prix de nos sous-traitants, tarifs tels qu'ils figurent en annexe
 - o les tarifs de la boutique du musée tels qu'ils figurent en annexe
 - o les tarifs des entrées : individuels plein tarif à 6,00€ ; demi-tarif à 3,00€ (prix facturé aussi aux accompagnateurs de personnes en situation de handicap); visite comptée à 30,00€ ; pour les ateliers forfait matériel à 50,00€ ; offres familiales , abonnement 5 ateliers pour 24,00€, abonnement 10 ateliers pour 48,00€

Après délibération, ces modifications sont approuvées par 50 voix « pour », 3 voix « contre », une abstention, les autres élus ne prenant pas part au vote.

- Tarif d'intervention de nos techniciens à la Maison de Santé Pluriprofessionnelle : pour aider dans leur installation les 2 dentistes nouvellement arrivés, les services techniques sont intervenus sous réserve que les professionnels s'engagent à rembourser la CCOP du temps passé par les services et estimé à 560€ les 28h d'intervention. Il est proposé de valider ce remboursement des deux praticiens, et d'arrêter le tarif d'intervention de nos techniciens à 20€/h, charges comprises pour les éventuelles autres interventions. Après délibération, cette proposition est adoptée par 50 voix « pour », 3 voix « contre », une abstention, les autres élus ne prenant pas part au vote.



Communauté de Communes de l'Oise Picarde

2020-10-29-07 Subventions aux associations et entreprises, fonds de concours aux communes

Les commissions « culture et tourisme » et « finances, administration générale, santé » se sont réunies et ont approuvé les demandes de subvention. Il est proposé aux délégués de voter les subventions suivantes :

Subventions aux associations culturelles

- Crescendo à Broyes : 1500 euros. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.
- La Confrérie de la ficelle Picarde : 200 euros. Cette proposition est adoptée par 51 voix « pour », 3 voix « contre », certains élus ne prenant pas part au vote.

Fonds de concours aux communes :

- Rouvroy-les-Merles : restauration de la clôture et du portillon du cimetière : 608€/1216€HT. Cette proposition est adoptée par 53 voix « pour », une voix « contre », les autres élus n'ayant pas participé au vote.
- Gouy-les-Groseillers : restauration des murs intérieurs de la nef : 1282,60€/2565,23HT. Cette proposition est adoptée par 51 voix « pour », 2 voix « contre », une abstention, les autres élus ne participant au vote.
- Croissy-sur-Celle, restauration d'un muret de l'escalier de l'église, 1500€/3550€ HT. Cette proposition est adoptée par 51 voix « pour », 2 voix « contre », une abstention, les autres élus ne participant au vote.
- Saint-André-Farivillers, restauration des vitraux de la chapelle d'Hédencourt, 1500€/4518,56€HT. Cette proposition est adoptée par 53 voix « pour », une abstention, les autres élus ne participant au vote.
- Doméliers, création d'une boîte à livres, 202€/405€HT. Cette proposition est adoptée par 53 voix « pour », une voix « contre », les autres élus ne participant au vote.
- Noyers-Saint-Martin, restauration de la porte de l'église 725€/1450€HT. Cette proposition est adoptée par 51 voix « pour », 3 voix « contre », les autres élus ne participant au vote.
- Vendeuil-caply, remplacement du portail du cimetière, 1500€/5300€HT. Cette proposition est adoptée par 52 voix « pour », une voix « contre », une abstention, les autres élus ne participant au vote.
- Breteuil : fonds de concours pour l'école intercommunale de Musique : 50.000€. Cette proposition est adoptée par 39 voix « pour », 10 voix « contre », 5 abstentions, les autres élus ne participant au vote.

Subventions aux entreprises

Fisac : opération d'animation par distribution de calendriers : coût de 553€HT, subvention au taux FISAC de 30%, soit 165,90€ ; taux CCOP 40% soit 221,20€.

Il est demandé de valider ces propositions et de voter ces subventions. Après délibération, ces propositions sont adoptées par 46 voix « pour », 5 voix « contre », 3 abstentions, les autres élus ne participant pas au vote.

2020-10-29-08 Annulation de titres sur exercices antérieurs

Il est proposé aux délégués de procéder aux annulations de titres sur exercices antérieurs suivantes :



Communauté de Communes de l'Oise Picarde

- Annulation de 1.763,96€ de titre sur le budget annexe du SPANC
- Annulation de 37.083,45€ sur le budget annexe des Ordures Ménagères
- Annulation de 97,66€ au budget de la Belle Assise

Après délibération, ces propositions sont adoptées par 40 voix « pour », 9 voix « contre », 5 abstentions, certains élus ne prenant pas part au vote.

2020-10-29-09 Le droit à la formation des élus du conseil communautaire

Le droit à la formation des élus est institué par la loi n°92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux et par la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Le droit à la formation des élus locaux porte sur l'acquisition des connaissances et des compétences liées à l'exercice de leur mandat.

L'organisme dans lequel ils souhaitent effectuer la formation doit avoir reçu un agrément délivré par le ministre de l'Intérieur (article L2123-16 du CGCT).

La formation de l' élu doit présenter un intérêt pour le bon fonctionnement du conseil communautaire, sans quoi le président du conseil communautaire peut refuser la prise en charge des dépenses afférentes.

Le droit à la formation est une dépense obligatoire de la CCOP. A ce titre le budget a ouvert un crédit de 5.000€ dans le budget 2020, et de 1.000€ afférents aux frais liés aux formations. Les dépenses de formation incluent les frais de déplacement, de séjour, d'enseignement, ainsi que les pertes de revenus subies du fait de l'exercice de ce droit.

Le montant des dépenses de formation ne peut excéder 20% du montant total des indemnités pouvant être allouées aux élus de la communauté (article L2123-14), soit 29.385,04€.

De plus, les conseillers communautaires ont droit à un congé de formation s'ils ont la qualité de salarié ou d'agent public. Ce congé fixé à 18 jours vaut quel que soit le nombre de mandats détenus par l' élu (article L5214-8, L5215-16, L5216-4 et L5217-7 du CGCT).

Les élus prennent acte de ces dispositifs.

Demandes de subventions

2020-10-29-10 Projet pour la rénovation et l'extension du centre aquatique Philippe Loisel

Pour la rénovation et l'extension du centre aquatique Philippe Loisel, il est également possible de solliciter la PRADET, avec éventuellement la participation du fonds NAGE de la Région. Aussi, il vous est proposé de modifier le plan de financement de l'opération de rénovation et extension du centre aquatique ainsi :

Plan de financement

Rénovation et extension du centre aquatique Philippe Loisel

Dépenses HT :



Communauté de Communes de l'Oise Picarde

- Travaux de rénovation	948.591,00€
- Honoraires architecte	108.491,00€
- Honoraires bureaux de contrôle	13.872,00€
- Aléas et divers sur rénovation	14.611,69€
Sous-total rénovation	1.085.565,69€
- Travaux extension	396.544,00€
- Honoraires architecte	33.923,00€
- Honoraires bureaux de contrôle SPS	4.338,00€
- Aléas et divers sur extension	5.932,31€
Sous-total extension	440.737,31€
- Dommage ouvrage et aléas	16.436,00€
- AMO	47.500,00€
• Total travaux HT	1.590.239,00€

Recettes HT :

- Etat – DSIL	242.041,00€ (22,29%)
- Région Hauts-de-France rénovation	214.151,00€ (19,73%)
- Autofinancement	629.373,69€ (57,98%)
○ Sous-total rénovation	1.085.465,69€
- Région Hauts de France extension (25%)	110.184,00€ (25,00%)
- Département extension (37% x 440.737€)	163.072,00€ (37,00%)
- Autofinancement	167.481,31€ (38,00%)
○ Sous-total extension	440.737,31€
- Autofinancement commun	63.936,00€
• Total recettes HT	1.590.239,00€

Il est donc proposé de demander une subvention :

- A la région Hauts-de-France, notamment via le fonds NAGE, pour un montant de 214.151€ sur la partie rénovation et 110.184€ pour la partie extension.
- Au Département de l'Oise, pour l'extension de la salle de fitness, soit 163.072€, représentant 37% du projet, l'ordre de service des travaux d'extension n'intervenant pas avant le 31/12/2020
- De plus, il est proposé de solliciter une dérogation au département et à la Région, pour lancer l'opération dès que possible, les travaux de la rénovation devant être achevés pour le 01/07/2021. Il est précisé que pour favoriser la relance économique, la Région et le Département se sont engagés à bonifier leurs participations si les opérations reçoivent un ordre de service de démarrage avant le 31/12/2020 pour le département, et le 31/03/2021 pour la région.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.



Communauté de Communes de l'Oise Picarde

2020-10-29-11 Projet de rénovation d'une friche commerciale en vue d'y accueillir un tiers lieu (espace de co-working, fab lab, pépinière d'entreprises), et des services communautaires (technique, archéologique, développement économique et numérique)

Avec la prise de compétence « développement économique » et à travers sa feuille de route numérique, la Communauté de Communes a pour ambition d'accompagner les entreprises du territoire selon différents dispositifs. Au regard du potentiel de développement qu'offrent internet et le e-commerce, la CCOP s'est donné pour mission d'accompagner les TPE et PME vers leur digitalisation et l'optimisation du référencement dans le but d'accroître leur visibilité sur les réseaux et ainsi faciliter les contacts. À cette fin, en 2018, des actions d'animation portées par les services de développement économique, numérique et communication ont été organisées. Les entreprises ayant répondu présentes, la CCOP a souhaité renouveler l'opération en 2019 avec une programmation annuelle. 2020 a vu se poursuivre l'effort malgré le confinement.

Ces rendez-vous sont également des temps forts « contacts » entre élus et entreprises. L'idée est de créer des synergies dans les dispositifs existant d'accompagnement des entreprises dans leur projet de digitalisation. A cette fin, la CCOP souhaite créer un poste d'animateur de l'économie numérique pour faciliter la progression des petites entreprises vers le numérique.

Notre objectif aujourd'hui est d'aller plus loin dans la démarche en créant un lieu « identifié » et dédié au développement économique au sein d'une zone commerciale. Cet espace d'innovation sociale, numérique et économique permettra de fabriquer, d'échanger, d'apprendre, de se former, de travailler et de concrétiser des projets. Pour ce projet, la collectivité souhaite réaménager un ancien bâtiment commercial (marque Ed/Dia) et y installer un laboratoire de fabrication numérique (*Fablab*) couplé à un espace de cotravail (*coworking*) et prévoit d'y loger un animateur dédié à l'animation de ce lieu.

Ces espaces permettront à la CCOP de répondre à l'appel à projets de la Région dans le cadre du programme « Tiers lieux ». Ce lieu immergé dans une zone d'activités serait également au centre de notre politique de développement économique et du numérique. En effet il deviendrait vite le lieu ressource pour les acteurs du territoire, les porteurs de projets, l'organisation d'événements autour du numérique, la *digitalisation* des entreprises du territoire ; également lieu de partage, de diffusion, et de promotion des activités de la collectivité.

Nous renforçons l'attractivité de notre territoire. Nous souhaitons créer une salle numérique d'une centaine de places pour les séances du conseil communautaire, mais aussi pour les formations, les séminaires d'entreprises. La pépinière d'entreprises se veut être un laboratoire d'idées nouvelles, propre à interpeler les futurs utilisateurs mais aussi les chefs d'entreprises locales qui pourront peut-être créer des relations à travers l'utilisation de notre équipement et participer à la réussite d'une nouvelle dynamique du territoire.

Plan de financement

Dépenses HT

- Travaux	1.211.465,00€
- Maîtrise d'œuvre	90.166,00€
- Bureaux de contrôle	13.110,00€

- Honoraires divers	48.509,00€
▪ Total	1.363.250,00€

Recettes HT

- Département 37%	504.400,00€
- Région Hauts de France 25%	340.800,00€
- DETR (35% x 600.000€)	210.000,00€
- Autofinancement	308.050,00€
▪ Total	1.363.250,00€

Il vous est proposé de solliciter une subvention :

- Au département au taux de 37%, pour un montant de 504.400€
- A la région Hauts-de-France, via la Pradet, au taux de 25%, pour un montant de 340.800€
- A l'Etat, au titre de la DETR, pour un montant de 210.000€

La collectivité devant d'ores et déjà rechercher un maître d'œuvre, il est proposé de solliciter une dérogation pour lancer les études dès que possible, les travaux étant prévus pour septembre 2021. Après délibération, ces propositions sont adoptées par 53 voix « pour », une abstention, certains élus ne prenant pas part au vote.

2020-10-29-12 Retour sur les délégations de pouvoir du conseil communautaire au président

Dans les délégations de pouvoir de l'assemblée au président, il a été précisé lors des conseils communautaires des 15/07/2020 et 29/09/2020, que le conseil déléguait au président le pouvoir « d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés de la Communauté de Communes utilisées par les services publics communautaires, et comme dans l'article L2122-22 CGCT, procéder à tous les actes de délimitation des propriétés. », il faut préciser qu'en cas d'absence du président, ce pouvoir sera confié au 1^{er} vice-président, et en cas d'absence de celui-ci également, au 2^{ème} vice-président. Cette proposition est adoptée par 51 voix « pour », 2 voix « contre », une abstention, les autres élus ne participant au vote.

2020-10-29-13 Convention avec le SE60 pour l'Installation d'un moyen de production photovoltaïque en autoconsommation sur le centre aquatique Philippe Loisel à Breteuil.

Par délibération en date du 13 novembre 2019, la Communauté de Communes de l'Oise Picarde a acté de la mise en œuvre du principe de représentation-substitution au titre de la compétence « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables » et de l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat d'Energie de l'Oise.

La compétence « Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables » permet aux collectivités adhérentes de bénéficier d'un accompagnement sur des projets visant à réduire les consommations énergétiques de leur patrimoine, telle que la mise en place d'installations de panneaux photovoltaïques visant à alimenter des sites en autoconsommation.

Dans le cadre de cet accompagnement, et, par délibération en date du 19 Décembre 2019, la CCOP est accompagnée par le SE60 dans la réalisation d'études préalables à la mise en œuvre d'un projet photovoltaïque en autoconsommation sur le site de la piscine.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de confier au SE60, par voie de convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, la réalisation de travaux d'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation pour le centre aquatique Philippe LOISEL situé à Breteuil.

L'estimation totale de l'opération s'élève à 299 300 € HT, Monsieur le Président présente les modalités d'intervention du SE60 qui réalise les travaux d'installation. Le projet de convention de mandat a été transmis aux délégués en annexe de la convocation.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De valider le projet de mise en place d'un moyen de production photovoltaïque en autoconsommation sur le centre aquatique Philippe Loisel à Breteuil.
- De s'engager à respecter les conditions fixées dans la convention de mandat ci-annexée.
- D'approuver le plan de financement prévisionnel relatif aux travaux annexés à la présente.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ces propositions sont adoptées par 48 voix « pour », 4 voix « contre », 2 abstentions, les autres élus ne participant au vote.

2020-10-29-14 Réalisation des études préalables visant à mettre en œuvre une installation d'énergies renouvelable sur le patrimoine public avec le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60)

Dans le cadre de la compétence optionnelle « Maîtrise de la demande en énergie et Energies Renouvelables », à laquelle la communauté de communes de l'Oise Picarde adhère depuis le 13/11/2019, le SE60 propose d'accompagner les communautés de communes dans la réalisation de leurs projets énergétiques.

Monsieur le Président de la communauté de communes propose de solliciter le SE60 pour la réalisation des études préalables portant sur la mise en œuvre d'une production d'énergie électrique à partir de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment communautaire rue d'Amiens (ex: DIA).

Le SE60 propose aux collectivités de bénéficier d'un marché à bons de commande conclu à l'échelle départementale, d'accompagner la collectivité dans la bonne réalisation de ses études et de participer financièrement à hauteur de 100 % aux coûts des études dans la limite de 5 000 € d'aide et de 2 études par an.



Communauté de Communes de l'Oise Picarde

Le coût de cette étude est évalué à 5.000 €.

Il est proposé au Conseil communautaire de

Article 1 : solliciter le SE60 pour la réalisation des études citées ci-dessus

Article 2 : solliciter une aide financière auprès du SE60

Article 3 : autoriser Monsieur le Président de la communauté de communes à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après délibération, cette proposition est adoptée par 48 voix « pour », 4 voix « contre », 2 abstentions, les autres élus ne participant au vote.

Informations diverses

Lectures des décisions du président, prises depuis le dernier conseil

La date du prochain conseil communautaire est fixée au 26 novembre 2020, ou en cas d'impossibilité en novembre, le 3 décembre 2020.

Le président lève la séance à 19h30.